



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 20 octobre 2023

Bilan de la campagne d'inspections sur la prévention du risque incendie dans les installations classées pour la protection de l'environnement nivernaises et icaunaises – 9 sites inspectés Été 2023

L'inspection des installations classées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a mené une campagne d'inspections durant l'été 2023 sur la prévention du risque incendie dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), tous secteurs d'activité confondus en collaboration avec les services départementaux de secours et d'incendie (SDIS).

Les contrôles ont notamment concerné 3 sites de traitement des déchets, 2 entrepôts et 2 installations de métallurgie et portaient sur :

- l'accessibilité des sites et des moyens de lutte contre un incendie,
- les moyens de détection incendie et leur entretien,
- l'organisation en cas d'alerte, les plans disponibles, la formation des personnels à la manipulation des moyens de lutte contre un incendie,
- les moyens d'extinction incendie et leur entretien,
- les dispositifs de confinement des eaux d'extinction.

Ces inspections, sans qu'elles soient nécessairement représentatives de la situation de l'ensemble des sites industriels de la région, mettent en évidence que des lacunes importantes existent dans un certain nombre de sites industriels en termes de prévention et de moyens de lutte contre les incendies, quelque fois malgré une mise en demeure.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

➤ **Des propositions de suites administratives dans deux contrôles sur trois :**

Pour 67 % des sites inspectés, des manquements majeurs à la réglementation ont été mis en exergues et ont débouché sur 2 propositions d'arrêtés d'astreinte (consécutifs au non-respect d'une mise en demeure) et 4 lettres préfectorales de suite. 3 inspections seulement ne se sont pas traduites par des suites administratives.

Parmi les principales non-conformités relevées, on note :

- l'exploitant n'a pas procédé aux travaux permettant de justifier l'opérationnalité du système d'extinction automatique,
- l'exploitant n'a pas justifié d'un volume de confinement nécessaire pour recueillir l'ensemble des eaux susceptibles d'être pollués lors d'un incendie,
- les plans de secours ne sont pas à jour,
- des robinets d'incendie armés (RIA) permettant d'attaquer simultanément un foyer sous deux angles différents ne sont pas mis en place,
- le contrôle annuel des moyens de secours n'est pas effectué,
- les moyens d'alerte ne sont pas accessibles,
- l'exercice annuel d'exercice incendie n'est pas réalisé,
- des produits liquides potentiellement dangereux sont stockés sans rétention.

➤ **Des améliorations à mettre en œuvre :**

Un nombre conséquent des sites inspectés doit améliorer la gestion de l'exploitation en ce qui concerne :

- la tenue à jour de plans des zones à risques et des stockages de produits dangereux à produire au SDIS en cas d'urgence et consignes à appliquer,
- l'accessibilité du site aux engins de secours,
- la présence de détecteurs incendie dans les bâtiments annexes,
- la disponibilité effective des rétentions d'eau d'extinction,
- la formation périodique des personnels à la manipulation des extincteurs
- l'information de l'administration en cas de survenance d'un accident ou incident.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

Pour rappel, en 2022, 375 accidents industriels ont été reportés, contre un peu plus de 400 en moyenne sur les 5 dernières années. Le secteur des déchets reste le plus accidentogène (60 accidents), suivi par l'industrie chimique et pharmaceutique (34 accidents). Les secteurs de l'élevage et des produits laitiers représentent respectivement 23 et 20 accidents.

L'année 2022 étant la plus chaude jamais mesurée en France, 71 événements liés aux fortes chaleurs ont été enregistrés (contre 31 en 2021), ainsi que 7 événements liés à des feux de forêt. Cela ne fait qu'augmenter l'importance de la lutte contre l'incendie, d'où une vigilance accrue sur ce sujet de la part de l'Inspection des Installations Classées.

Les rapports de visite d'inspection des installations classées sont consultables sur le site internet Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

Ce que l'on veut éviter :



Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC